

**PROCES VERBAL**

Le douze mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 04 mai 2023.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, GERARD Pascal, MICHEL Joëlle, LAUMOND Pierrette, CLAR David, PERRIN Monique, LEFEBVRE Joël, DIDIER Alain.

Secrétaire de Séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2023 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- Procès-verbal de transfert dans le cadre de la compétence Eau de la C.C.G.H.V.,
- Exercice de droit de préemption de la commune (parcelles Mme MAGRON),
- Informations diverses.

oooooooooooooooo

**N° 04.2023.01 – OBJET : Institutions et vie politique - Intercommunalité – Autres - Procès-verbal de transfert dans le cadre de la compétence Eau de la C.C.G.H.V.**

Madame le Maire fait part de la demande de vote pour le 12 mai 2023 reçue de la part de la C.C.G.H.V. à ce sujet. Cette date a été fixée par rapport à la première rencontre du Conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement fixée le 15 mai 2023.

Ce transfert concerne la mise à disposition des biens matériels, immobiliers, emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sur l'affectation des résultats 2022 du service de l'eau communal au service Eau de la C.C.G.H.V. dans le cadre du transfert de la compétence.

Au sujet des résultats à affecter, Madame le Maire rappelle que la commune de CHAMPDRAY thésaurise depuis plusieurs années pour entreprendre des travaux importants de réfection du château d'eau.

Suite à une question de Monsieur Joël LEFEBVRE, un échange s'engage sur la mise à disposition des biens en rappelant le transfert de la compétence scolaire à la C.C.M.V. entre 2004 et 2014, le lissage des tarifs au sein de la C.C.G.H.V. et la mutualisation du personnel affecté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le transfert des biens matériels, immobiliers, subventions, emprunts au 1er janvier 2023 et sur l'affectation des résultats 2022 du service de l'eau de la Ville de Champdray au service Eau de la C.C.G.H.V., par une mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences comme décrite dans les états et détail présentés.

Le Conseil Municipal rappelle que les travaux de réfection du château d'eau sont à engager nécessairement et rapidement (travaux inscrits dans l'étude de transfert de septembre 2022).

**N° 04.2023.02 – OBJET : Domaine et patrimoine – Acquisitions – Exercice du droit de préemption de la commune (parcelles Mme MAGRON).**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 janvier 2023, a décidé de faire valoir le droit de préemption de la commune sur les parcelles mises en vente de façon indivisible par Madame Marie-Christine MAGRON :

- territoire communal de CHAMPDRAY : lieudit Sous Spiemont A n° 29 (6 920 m<sup>2</sup>) et A 2532 (70 m<sup>2</sup>),

- territoire communal de JUSSARUPT : lieudit Les Feignes de la Vaxe A n° 1729 (1 965 m<sup>2</sup>).

En accord avec la commune de JUSSARUPT, le terrain situé sur son territoire lui est ensuite revendu.

Madame le Maire fait part d'une observation du Contrôle de Légalité de la Préfecture des Vosges au sujet de ces délibérations, confirmée par courrier recommandé reçu en Mairie le 23 mars 2023 : «... il n'est pas permis à une commune de préempter une parcelle boisée située sur le territoire d'une autre commune, quand bien même celle-ci ferait partie d'un lot indivisible comportant plusieurs parcelles boisées situées sur le territoire de la commune préemptrice... Je ne peux donc que vous demander de bien vouloir réunir votre conseil municipal au plus vite, pour l'inviter à annuler sa délibération n° 01.2023.02 du 20 janvier 2023 portant exercice du droit de préemption, en raison de son illégalité...».

A la suite de ce courrier, contact a de nouveau été pris avec Maître BELLINI pour trouver une solution. Après accord des deux Maires et de Madame Marie-Christine MAGRON, une nouvelle notification du droit de préemption communal est parvenue en Mairie le 24 avril 2023 pour les parcelles A 29 et A 2532 Sous Spiemont soit 6 990 m<sup>2</sup> pour 2 850 €, frais du notaire en plus.

La commune de JUSSARUPT a reçu directement une notification pour la parcelle A 1729.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal annule la délibération n° 01.2023.02 en date du 20 janvier 2023 et confirme exercer son droit de préemption sur les parcelles A 29 et 2352, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 du Bois et de la Forêt et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier, notamment l'acte d'achat.

**Informations diverses.**

Madame le Maire informe du courrier reçu le 09 mars 2023 de la Préfecture des Vosges demandant l'avis du Conseil Municipal concernant l'actualisation du plan d'épandage des boues de la société PARMENTELAT de GERARDMER et rappelle que, lorsque cette demande arrive en Mairie, le dossier est déjà entièrement validé par tous les autres services.

Madame le Maire fait part de la demande de raccordement au réseau d'eau de Monsieur Eric SARTEAUX. Un accord lui a été donné.

Information est donnée de l'organisation d'une enquête nationale de la statistique publique, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil National de l'Information Statistique, sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité du 22 février au 16 juillet 2023 et certains ménages de la commune pourraient être interrogés.

Madame le Maire détaille les dossiers de permis de construire et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal :

- 06 mars 2023 : accord pour l'installation de 24 panneaux photovoltaïques sur toiture d'une surface de 43.68 m<sup>2</sup> pour GROSSI CONSULTING ET ASSOCIES sur la parcelle A 32 – 23, route de Spiemont.
- 04 avril 2023 : refus pour la construction d'un abri pour Monsieur Philip HATSWELL sur la parcelle A 2802 – 1, Jonfaing (projet hors zone constructible).
- 12 avril 2023 : accord pour le changement des menuiseries et de la porte extérieure (PVC blanc) pour Madame Ingrid HANCZYK sur la parcelle A 2333 – 22, route de Laveline du Houx.
- 11 avril 2023 : accord pour le changement de porte de garage par une baie vitrée et volet roulant pour Madame Ingrid HANCZYK sur la parcelle A 2333 – 22, route de Laveline du Houx.
- 02 mai 2023 : accord pour la construction d'un pavillon pour Monsieur Patrice NEBOIT sur la parcelle A 1055 – route de Donmeix.
- 03 mai 2023 : accord pour la construction d'une terrasse sur pilotis de 18 m<sup>2</sup> accolée pour Monsieur Pascal DIDIER sur la parcelle A 2421 – 1, le Frais.
- 09 mai 2023 : accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques noirs au sol pour CPTÉ CONSEIL sur la parcelle A 575 – 30, le Village.

Madame le Maire fait part de la proposition de Nids des Vosges d'une visite de leur nouvelle installation : VILLA FORET.

Les travaux de canalisation de fossés le long de la RD 50 à l'intérieur du village se déroulent bien.

La construction du garage communal doit débuter en juin.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.